

Informations de base	
2020/0054(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement Mesures spécifiques pour permettre une flexibilité exceptionnelle de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens afin de répondre à la pandémie de Covid-19 Modification Règlement 2013/1301 2011/0275(COD) Modification Règlement 2013/1303 2011/0276(COD) Subject 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies 4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER) Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	Procédure terminée

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
02/04/2020	Publication de la proposition législative	COM(2020)0138 	Résumé
16/04/2020	Résultat du vote au parlement		
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
17/04/2020	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0050/2020	Résumé
17/04/2020	Résultat du vote au parlement		
23/04/2020	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
23/04/2020	Signature de l'acte final		
24/04/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		
20/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		